

SAINT-THURIEN, le 19 mars 2024

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Jeudi 4 avril 2024 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Compte de gestion 2023
- 2°) Compte administratif 2023,
- 3°) Affectation du résultat 2023,
- 4°) Examen des demandes de subvention 2024,
- 5°) Forfait scolaire à l'école Diwan,
- 6°) Fixation des taux d'imposition 2024,
- 7°) Budget primitif 2024,
- 8°) Instauration du télétravail,
- 9°) Admissions en non-valeur,
- 10°) Dissolution du SIMIF – approbation des conditions de sa liquidation,
- 11°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Francine TAMIC et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE (a donné pouvoir à Françoise GOLIES), Cédric JAULNEAU (a donné pouvoir à Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE), Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC), Laurent MINTEC (a donné pouvoir à Christine KERDRAON) et Elodie PEINTUREAU (a donné pouvoir à Guillaume LOUVET).

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20240202

Objet : Adoption du compte administratif du budget principal de la Commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2023, examine le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune qui peut se résumer de la façon suivante :

- <u>Section de fonctionnement</u> :	
Dépenses	887 910.82 €
Recettes	1 077 595.21 €
Excédent de clôture	189 684.39 €
Excédent au 31.12.2022	56 461.83 €
Excédent au 31.12.2023	246 146.22 €
- <u>Section d'investissement</u> :	
Dépenses	669 048.10 €
Recettes	332 225.55 €
Déficit de clôture	336 822.55 €
Excédent au 31.12.2022	122 773.60 €
Déficit au 31.12.2023	214 048.95 €
<u>Restes à réaliser</u> :	
En dépenses	187 429.09 €
En recettes	309 345.28 €

Hors la présence de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du budget principal de la Commune.

Fait à SAINT-THURIEN, le 5 avril 2024

Le Maire,

Christine KERDRAON.

